

# Compte-rendu Commission de Quartier 2.1

> **Saint-Cyprien**

**Le 15 décembre 2021 à 18h00**

> **Lieu** : Salle San Subra

> **Élus présents** : Jean-Paul BOUCHE, Maire de quartier 2.1 Saint-Cyprien, Maxime BOYER, Maire de quartier 3.3 ; Francis GRASS, Adjoint au Maire à la Culture ; François CHOLLET, conseiller municipal délégué en charge de la qualité de l'air.

> **Services municipaux présents** : la chargée de secteur Rive-Gauche, l'adjoint de secteur Rive-Gauche, le référent de quartier 2.1 (DAT) ; la coordinatrice projet La Grave/St-Michel (Direction Générale de l'Aménagement) ; le chef de service mode doux (Direction Mobilité Gestion Réseaux) ; le chef de domaine Aménagement durable, biodiversité, cadre de vie (Direction Environnement et Énergie).

> **Participants** : 70

> **Document joint** : Support de présentation

**Jean-Paul BOUCHE** remercie l'ensemble des participants pour leur venue. Il rappelle qu'il s'agit de la première commission de quartier du mandat 2021-2026 du fait des contraintes qui ont été imposées par l'Etat, mais que malgré cela, la proximité est toujours restée présente. Cette première commission de quartier permettra de revenir sur les diverses instances de participation citoyenne mises en place pour renforcer le dialogue entre la municipalité et les habitants du quartier. Elle sera également l'occasion de faire un point sur quelques projets portés par la collectivité depuis le début de mandat sur le quartier.

**Jean-Paul BOUCHE** souligne la présence du conseiller départemental et le remercie pour sa présence. Il précise également la présence de trois élus qui interviendront durant la commission : Maxime BOYER, Adjoint au Maire en charge des déplacements ; Francis GRASS, Adjoint au Maire en charge de la culture, et François CHOLLET, conseiller municipal en charge de la qualité de l'air.

## **Ordre du jour de la Commission :**

- 1 – Point Projet La Grave**
- 2 – Projet Réseau Vélo Express**
- 3 – Zone à Faibles Émissions-Mobilité**
- 4 – Participation citoyenne**
- 5 – Point sur l'actualité du quartier 2.1**
- 6 – Temps d'échanges**

### **1. Point Projet La Grave**

**Jean-Paul BOUCHE** demande à la coordinatrice Projet La Grave de prendre la parole.

*Cf diaporama*

Un mini film contextualisant le projet de rénovation de la Chapelle Saint-Joseph de La Grave est présenté aux participants (le lien: [Renaissance du dôme de la Grave - Toulouse patrimoine – Kansei](#)).

**Jean Paul BOUCHE** demande à son collègue Francis GRASS, adjoint au Maire délégué à la Culture, de compléter la présentation et de répondre aux éventuelles questions.

#### **> Concernant le devenir de la Chapelle Saint-Joseph**

**Francis GRASS** répond que le chantier de rénovation patrimoniale de la Chapelle Saint-Joseph est dans sa phase finale, l'intérieur est quasiment fini. La réception du chantier est prévu autour du second semestre 2022, donc sauf contretemps sanitaire, la chapelle ouvrira ces portes en 2022.

Il y aurait une possibilité d'ouverture à la rentrée avec les Journée du Patrimoine, qui avait été un succès l'année dernière et qui est un évènement très attendu pour tous. La Chapelle Saint-Joseph, c'est un lieu d'appropriation, un lieu mémoriel où pourra se raconter l'histoire de la Grave car nombreux sont les toulousains ne connaissant pas l'histoire de l'Hôpital, une de ses premières fonctions.

#### **> Concernant la possibilité d'accueillir des expositions ou des manifestations tout en respectant les lieux**

**Francis GRASS** conforte l'idée que la Grave sera un site dédié aux arts visuels, avec un site d'accueil d'exposition, car mis à part le musée des Abattoirs, il n'y a pas de lieu pour accueillir de tels événements sur la ville. Le but sera d'accueillir des artistes locaux qui ont du mal à exposer, qui ne sont pas connus nécessairement à l'international mais qui ont du talent. De plus, Toulouse est une ville qui accueille de plus en plus d'entreprises de l'audiovisuel qui sont clairement en manque de lieux, de locaux pour se développer. Il y a également les écoles de formations qui recherchent des locaux et qui ont un gros potentiel. **Francis GRASS** précise que Toulouse a obtenu le Label Ville « d'art et d'histoire ». Le lieu idéal pour mettre en avant ce label serait La Grave, symbole de Toulouse. Le financement est à l'étude pour les rénovations du site, il reste un budget à construire pour le projet culturel. L'idée est que ce lieu puisse vivre à long terme, en organisant régulièrement des expositions sur l'architecture par exemple.

### Échanges autour du Projet La Grave :

> *Quelle est la capacité des parkings sur le quartier avec les nouveaux projets?*

**Jean Paul BOUCHE** précise que 60 % des habitants de Saint-Cyprien utilisent les modes doux. Concernant l'immeuble Kaufman & Broad, 420 places de stationnement en sous-sol sont prévues, avec 100 places proposées à l'achat pour les habitants du quartier, et certaines places pour le personnel hospitalier.

> *Il y a une incohérence entre rajouter des places de parkings et en même temps dire qu'il n'y en a pas besoin?*

**Jean Paul BOUCHE** précise que le stationnement répond à un besoin et une législation. Il précise pourtant qu'il n'y a pas de difficultés à supprimer le stationnement. La mairie de Toulouse ne souhaite en aucun cas développer la voiture ni la supprimer. La suppression est inenvisageable avec les modes de déplacements actuels.

> *Concernant la liaison avec le jardin Raymond VI ?*

L'ouverture côté jardin Raymond VI est géré par les espaces verts. Concernant la liaison verte et l'ouverture sur la rue du Pont Saint-Pierre, il s'agit d'une gestion avec des horaires spécifiques liées au CHU. La zone Jaune (Cf diaporama slide 6) va être requalifiée et végétalisée avec un projet de parc urbain. Toutefois, il convient de préciser qu'il faudra un accès pour les véhicules de secours.

> *Concernant l'école, un lien est-il possible avec le futur parc?*

**Jean Paul BOUCHE** précise que l'école Duportal sera végétalisée et qu'une étude est en cours.

> *Quel avenir pour le terrain de basket?*

**Jean Paul BOUCHE** informe que la mairie de Toulouse n'a aucun pouvoir d'action sur cette parcelle du CHU pour le moment. Le sujet sera tranché par M. le Maire et le CHU de Toulouse, actuel propriétaire.

> *Est ce qu'un projet est prévu pour les autres bâtiments autour de la Grave, des logements?*

**Jean Paul BOUCHE** explique que le CHU est le propriétaire de l'ensemble du site et souhaite le rester. Ils vont engager une réflexion via un appel à projet pour le devenir de ces bâtiments. Le programme sera basé autour de la santé et de la culture.

**Jean Paul BOUCHE** rappelle que c'est le CHU qui a négocié la vente de l'ex-ICR avec Kaufman & Broad par le passé, et non la municipalité. **M. BOUCHE** constate que des logements sociaux sont présents en nombre et qu'il ne s'agit pas uniquement d'accession à la propriété.

> *Pourquoi avez-vous embauché le 104, une équipe parisienne pour accompagner la Municipalité dans la définition du projet culturel, quelle est la plus-value?*

**Francis GRASS** indique que la Ville de Toulouse a fait un appel d'offre car le projet avait besoin d'un support et d'un appui temporaire, donner de l'ingénierie sur des lieux culturels d'envergure à reconfigurer, voire restaurer. Cet appel d'offre a été ouvert à l'ensemble des acteurs culturels nationaux. Certes, le 104 est un lieu culturel parisien, anciennement pompes funèbres qui a été reconverti en lieu culturel. Ils ont développé une ingénierie de projets de ce type réputée mondialement. Plusieurs cabinets ont répondu à l'appel d'offre mais aucun toulousain. Le 104 a présenté une équipe multi-disciplinaires, dont le cabinet d'architectes « Encore heureux », dans lequel se trouve une architecte toulousaine, donc pas complètement hors sol. Ils amènent une technicité, une connaissance fine des sujets. D'où que l'on vienne, l'importance c'est la qualité d'expertise. Le cas échéant, dans l'appel d'offre, ce sont eux qui se sont trouvés les plus compétents. A nous toulousains de s'approprier ce lieu à venir.

**Jean Paul BOUCHE** ne relève pas d'autres questions et remercie **Francis GRASS** pour son intervention.

## **2. Projet Réseau Express Vélo**

**Jean Paul BOUCHE** invite **Maxime BOYER**, Adjoint au Maire délégué aux mobilités, à présenter le Projet Réseau Express Vélo et son tracé sur le secteur.

**Maxime BOYER** précise que le REV est un réseau qui a pour but de développer le trajet domicile-travail afin de décarboner le territoire. **M. BOYER** précise qu'il est crucial de lutter contre le réchauffement climatique en favorisant l'usage du vélo, et que ce réseau permettrait de décongestionner le territoire. Les pistes cyclables ne s'arrêteront pas à la frange de la Métropole et seront reliés aux 37 communes voisines .

Actuellement de nombreuses personnes utilisent la voiture car n'ont pas d'autres alternatives. L'enjeu de ces pistes cyclables et d'inciter au vélo car si les pistes sont sécurisés, beaucoup de personnes pourraient passer le cap.

**Maxime BOYER** signale que 100 millions d'euros ont été débloqués dans le cadre du REV.

Il précise que le COVID a freiné l'usage des transports en communs et que l'usage du vélo ne cesse de croître. Des réunions ont eu lieu avec les différents Maire de Quartier du secteur pour réfléchir aux voies les plus pertinentes. Aujourd'hui la municipalité a dessiné un schéma directeur avec les axes principaux, et durant l'année 2022 des concertations auront lieux avec les habitants pour réfléchir collectivement au tracé du REV.

**Maxime BOYER** précise que la décision qui sera portée ne sera pas forcément la bonne en terme de conséquence sur tel ou tel acte.

**Maxime BOYER** précise qu'il y aura forcément un impact sur la voiture et ses usagers, la municipalité a certaines données mais ne peut mesurer l'intégralité des conséquences avec le REV. L'objectif est justement d'expérimenter dans un premier temps, afin de pouvoir revenir en arrière.

**Maxime BOYER** donne la parole au chef de service mode doux.

**Le chef de service mode doux** précise que sur la Rive Gauche, le déplacement est très facile pour aller d'un quartier à un autre, d'autant plus que le quartier est très plat. Il y a beaucoup d'axes

structurants pour entrer dans la ville et qui ont été identifiés comme essentielle et prioritaire comme la route de Seysses, l'avenue de Grande Bretagne ou la route de Saint Simon.

Il cite un axe prioritaire qui permet de desservir des quartiers très urbanisés comme le quartier de la Cartoucherie, qui arrive à la Patte d'Oie avec un tronç commun qui est l'Avenue Etienne Billières, se poursuivant aux Allées Charles de Fitte pour traverser la Garonne par la rue de la République, le Pont neuf et la rue de Metz. (Cf diaporama slide 14)

Un deuxième axe qui est le REV 5 Sud, c'est la route de Saint-Simon qui est repéré comme un axe traversant, rejoignant l'Avenue de Grande-Bretagne, la Patte d'Oie, les Allées Maurice Sarraut qui ont été équipées depuis peu par une expérimentation Chaussée Voie Centrale Banalisée (CVCB). Cette expérimentation a recueilli les faveurs des usagers aussi bien cyclistes que piétons.

A ce réseau de radian, on y ajoute des transversales qui permettent d'irriguer le quartier sans traverser le centre-ville à savoir l'utilisation des ponts sur la Garonne. Par exemple avec le projet Grand Parc Garonne, passerelle Rapas pour atterrir sur l'île du Ramier, les Ponts Pierre de

Coubertin, le Pont du Garigliano qui a terme sont support de REV. Puis pour finir, les axes « boulevards » qui rejoint le canal de Brienne, le pont des Catalans, les Allées Charles de Fitte et le Fer à Cheval.

La proposition est très dense en Rive Gauche qui a besoin de mobilités supplémentaires à la fin sur les courtes et longues distances. Nous en sommes aux études, nous connaissons pas les conséquences mais nous vous présentons les premières cartes.

### Échanges autour du projet Réseau Express Vélo :

**Maxime BOYER** précise que le projet est structurant, ceci peut avoir des conséquences sur le stationnement, sur les sujets de sens de circulation, sur les sujets d'aménagement. Donc sur le partage entre piéton, le cycliste et la voiture. On sait que cela peut avoir des conséquences sur votre comportement surtout celles et ceux qui utilisent la voiture. Le but n'est pas de prendre une décision finale mais bien d'expérimenter, en fonction du retour des habitants, les différents projets de circulation.

*> Comment va se faire le partage de l'espace?*

Concernant le partage de l'espace, **Maxime BOYER** précise que les vélos et les trottinettes dépendent du code de la route et doivent respecter les feux et la signalisation. Il souligne également le manque de civisme des différents usagers sur lequel le service des mobilités va travailler avec les associations pour essayer d'améliorer le code de la rue. Des initiatives seront prises autour de la pédagogie des usagers. Le piéton restera sur le trottoir, le vélo sur son REV et la voiture sur la chaussée.

*> Quel avenir pour les couloirs de bus et des places de stationnement?*

**Jean Paul BOUCHE** signale que les services étudient l'option de la suppression d'un coté des contres allées mais que rien ne se fera sans l'avis des commerçants d'Etienne Billières et qu'une concertation sera prévue deuxième trimestre 2022 pour discuter de l'avenir de celle-ci.

**Maxime BOYER** indique que le maire de Toulouse n'a pas souhaité que l'on mette des trottinettes en libre service pour que l'on puisse d'avoir un accès régulé d'accès à celle-ci car cela crée des problèmes dans les métropoles. L'idée est d'inciter celles et ceux qui utilisent la voiture de manière abondante, regarder les alternatives qui s'offrent à vous comme le REV. Ceci peut être une alternative efficace en plus de la 3ème ligne de métro.

> *Comment sera identifié le marquage des pistes cyclables?*

**Maxime BOYER** précise que la mairie a fléché à hauteur de 10 millions d'€ pour lutter contre ces discontinuités, c'est à dire un problème d'identification des pistes.

> *Est ce que tout ça n'est pas fait pour une majorité de toulousains alors que les artisans venant de l'extérieur veulent se garer ?*

**Jean Paul BOUCHE** signale que la réponse va être différée car cette question concerne plus la partie de **Francois CHOLLET**, conseiller municipal délégué en charge de la qualité de l'air qui va nous parler du sujet de la Zone à Faibles Émissions.

### **3. La Zone à Faibles Emissions-Mobilité (ZFE-m)**

**Jean Paul BOUCHE** indique que le bureau de quartier a décidé d'inscrire à l'ordre du jour le sujet de la ZFE-m et invite **François CHOLLET** à venir présenter ce sujet.

**François CHOLLET** indique que la ZFE-m est une obligation réglementaire, dont l'objectif est de limiter la pollution dans les métropoles en limitant l'entrée des véhicules les plus polluants.

**François CHOLLET** présente le périmètre d'action sur Toulouse et indique que le périphérique a été inclus car la pollution est très intense, avec de nombreuses populations vivant à proximité. Sur la zone verte, les véhicules pourront circuler (cf diaporama slide 26).

#### **Concernant la circulation des voitures crit'air dans le périmètre de la ZFE-m**

**François CHOLLET** dit que dans un premier temps, en 2022, les camions et les fourgonnettes seront concernés et donc interdits à circuler dans le périmètre de la ZFE-m. En 2023, les véhicules légers et les motos seront concernés. Puis en 2024, la ZFE-m rentrera en plein régime avec tous les véhicules de vignettes 3-4-5. Les véhicules diesel crit'air 1 à 2 ne sont pas concernés.

Les effets attendus sont purement sanitaires. La qualité de l'air va être améliorée, et le nombre de personnes en dépassement de pollution sera réduit (une amélioration qui devrait profiter à plus de 430 000 personnes et diminuer le nombre de personnes exposées de 8000 personnes en 2018 à 1750 en 2024).

#### **Concernant les aides financières pour acheter un véhicule et/ou un vélo**

**François CHOLLET** indique qu'une concertation a déjà eu lieu à 2 reprises, et les artisans ont notamment été concernés. Des entreprises familiales voire des particuliers peuvent avoir certaines difficultés pour changer leurs voitures. Le rôle de la collectivité est d'accompagner ces personnes, avec la mise en place d'un système de prime. Dans le cadre du plan de relance, il s'agit de primes qui s'ajoutent à celles existantes, elles ne se substituent pas. En quelques chiffres : le montant moyen est de 2717€, c'est une condition de ressources assez vaste pour que 70% de la population puisse en bénéficier.

Parallèlement, des primes vélos ont été mise en place. Les vélos électriques sont les principales bénéficiaires. Et les primes fonctionnent en fonction d'un ratio lié au revenu. Concernant les primes, elles sont valables pour les particuliers et pour les professionnels, afin que tous soient concernés. Les entreprises de moins de 50 salariés sont ciblées.

## Échanges autour de la ZFE-m :

> *Qu'en est il du du parc automobile ?*

**François CHOLLET** répond que la ZFE-m va donner un grand coup d'accélérateur, mais le parc d'automobile va s'améliorer. Il y aura plus de voitures électriques, on estime qu'il y a 10 000 voitures électriques sur Toulouse dont 4000 qui ont été immatriculées durant ces 6 derniers mois. Donc on est sur une pente ascendante.

> *Quelle est la vraie plus-value de la ZFE-m?*

**François CHOLLET** dit que la ZFE-m amène beaucoup de contraintes mais surtout un plus. Ce plus est en matière de santé pour un nombre de personnes très importante.

> *Est-ce que nous reportons pas la pollution ?*

**François CHOLLET** dit qu'il y a une augmentation de pollution sur la rocade Est.

> *Qu'en est il du développement des bornes rechargeables pour les véhicules électriques ?*

**François CHOLLET** répond qu'il y a bon nombre de bornes rechargeables à domicile et au travail. En matière d'espaces publics, la mairie de Toulouse a demandé que 5 % des places de parking à concession soient équipés de prise électrique. Il sera multiplier par 3 les bornes rechargeables fin 2022, on pourra en compter environ 400 sur la ville de Toulouse.

> *Prenez-vous en compte des futurs embouteillages des automobilistes venant de Bordeaux ainsi que du report de trafic sur la partie Est?*

**François CHOLLET** indique qu'il y aura des reports de trafic mais que la santé des toulousains était une priorité de la municipalité.

> *Comment faire respecter la ZFE-m ?*

**François CHOLLET** souligne que le système de contrôle est un système de contrôle des plaques à l'échelle nationale. L'état n'est pas en avance pour le mettre en place, mais aura les compétences pour cette gestion. Fin 2023-2024, nous en resterons à des contrôles de police.

> *Quid des voitures intra-muros qui ne respectent pas les critères ZFE mais qui polluent moins que d'autres, doit-on pas mettre une limitation de kilomètre?*

**François CHOLLET** souligne qu'il n'y a pas de solutions, le seul critère dépend de la vignette. Limiter en kilométrage une personne est impossible et pas gérable.

> *Le prix de l'amende ?*

**François CHOLLET** indique que l'amende sera de 68€

**Jean Paul BOUCHE** remercie **François CHOLLET** pour son intervention sur la ZFE-m.

## Échanges autour des radars anti-bruit

**Jean Paul BOUCHE** remercie **Patricia BEZ**, élue en charge de la santé publique, et invite le chef de domaine en charge des radars anti-bruit à présenter le sujet.



Le chef de domaine explique qu'il y a des études démontrant que le bruit a des impacts sur la santé. Conscient de ses enjeux, Toulouse Métropole a souhaité se positionner pour intégrer une expérimentation qui a été lancée au niveau national par le Ministère de la Transition Écologique. Celle-ci permet de développer un outil de contrôle automatique d'un volume sonore ainsi que de l'identification des véhicules émetteurs de ces sons bruyants.

Cela concerne tout type de véhicules motorisés. Aujourd'hui ce type de dispositif n'existe pas, il sera développée dans ce cadre. Toulouse Métropole a souhaité participer, il y va y avoir deux phases. Une première phase qui va démarrer en février ayant pour objectif de valider le dispositif c'est à dire vérifier que ces appareils possèdent les capacités à retrouver les bruits et de les rattacher aux bons véhicules. La deuxième partie sera de communiquer les informations pour conduire à des sanctions.

Il faut savoir aujourd'hui qu'il n'y a pas de niveau sonore limite. En circulation, il n'y a pas de seuil, il n'y a que des niveaux d'homologation.

La ville a délibéré vendredi 13 décembre que le tronçon expérimenté soit la rue Louis Plana. Il existe des cartes stratégiques de bruit qui montre les lieux les plus soumis au bruit. Ceci débouche sur un plan d'élaboration.

> *Un habitant demande si la Police Municipale avait eu une consigne de réduction des sirènes ?*

**Jean Paul BOUCHE** indique que non il n'y avait pas de consigne mais que la police municipale arrêtaient un grand nombre de scooter à cause du bruit.

> *Quel est le seuil de décibel acceptable?*

Le chef de domaine explique que tout dépendait des personnes mais en soit le seuil est à 60 décibels.

**Jean Paul BOUCHE** remercie le chef de domaine pour son intervention.

#### **4. Information sur la participation citoyenne**

**Jean Paul BOUCHE** présente les **instances territoriales de démocratie participative** à Toulouse : Bureau de la Commission de quartier, Commission de quartier, réunions publiques thématiques, réunions publiques de concertation sur un projet ponctuel, les balades citoyennes (**nouveauté**), les ateliers citoyens (**nouveauté**).

S'agissant de la composition du **Bureau de quartier**, en lien avec la création des ateliers citoyens (*cf point suivant*), la nouveauté est qu'un collège d'habitants, tiré au sort parmi les membres de ces ateliers, intégrera le Bureau et siègera aux côtés des associations. **Jean Paul BOUCHE** explique que les personnes tirées au sort ont pour mission de représenter l'atelier citoyen auquel ils appartiennent, de participer activement aux rencontres organisées par la Mairie de Toulouse et de relayer les informations auprès des habitants. **Jean Paul BOUCHE** remercie l'association des Ateliers Musicaux pour son dynamisme avec ses 400 adhérents. Il félicite la fanfare d'être sortie pendant les festivités de Noël.

En ce qui concerne le **budget participatif « Mes idées pour mon quartier »**, 8 millions d'euros ont été alloués pour cette nouvelle édition : 200 000 euros pour chacun des 20 quartiers démocratie locale et 2 millions supplémentaires quel que soit le quartier. Pour le quartier 2.1, **84 idées** ont été



déposées. **Jean Paul BOUCHE** présente ensuite les prochaines étapes du budget participatif (*cf diaporama*).

**Jean Paul BOUCHE** indique que **4 ateliers citoyens** ont été créés :

- Atelier n°1 : « Pour l'écologie par quartier »
- Atelier n°2 : « Charte de la qualité architecturale et identité urbaine par quartier »
- Atelier n°3 : « Amélioration du cadre de vie du quartier »
- Atelier n°4 : « Orientation des économies pour financer les dépenses publiques »

Ces ateliers ont vocation à se réunir par secteur au moins une fois par an en présence des Maires de quartier. L'atelier n° 1 et n° 2 ont eu lieu début décembre, avec de nombreuses propositions recueillies.

**Jean Paul BOUCHE** présente ensuite la démarche de concertation « **Mon quartier demain** », qui a pour but de répondre plus localement aux préoccupations en terme d'urbanisme des quartiers toulousains. Il explique que le cabinet d'architectes et d'urbanistes Architecture In Vivo a parcouru pendant 6 semaines l'ensemble des quartiers toulousains pour récolter la parole des habitants au sujet de l'identité urbaine de leur quartier. Cette démarche de concertation est liée à l'atelier n° 2 (*cf point précédent*) et une rencontre-débat a été organisée le 6 décembre dernier pour faire la synthèse des échanges recueillis.

Il présente ensuite le nouveau dispositif des **balades citoyennes**. L'objectif est d'organiser une rencontre entre le Maire de quartier, les services de la ville et les habitants afin de déambuler dans plusieurs rues pour repérer et visualiser les problèmes du quotidien. Il indique que les premières

balades se sont très bien déroulées et que les habitants apprécient la démarche. Le quartier a été divisé en une trentaine de zones et l'objectif est de couvrir tout le quartier d'ici la fin du mandat.

**Jean Paul BOUCHE** envisage la végétalisation sur la raquette du Boulevard Koenigs suite à une demande durant la balade citoyenne. Concernant la rue de Cugnaux, **Jean Paul BOUCHE** annonce une concertation pour le deuxième semestre 2022.

Concernant la rue de Cugnaux, **M. BOUCHE** précise qu'une concertation aura lieu au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022. Actuellement, une étude de circulation du quartier est en cours. Une mise en sens unique avec suppression d'un côté de stationnement est envisageable afin de sécuriser les piétons et les cyclistes. Il espère que la réalisation se fera en 2023.

Concernant la mise en sens unique du Pont Saint-Pierre vers le centre-ville, **Jean Paul BOUCHE** précise qu'une étude est en cours dans le cadre du plan de circulation du centre-ville. Ceci est très lié avec la piétonisation de la place de l'Estrapade.

**Jean Paul BOUCHE** annonce également les différents rendez-vous de l'année 2022 (Cf Diaporama slide 45)

### Échanges autour de la participation citoyenne :

> *Peut-on faire des Balades Citoyennes pour ramasser les déchets?*

**Jean Paul BOUCHE** dit être frappé par les incivilités qui sont assez catastrophique. Une brigade des incivilités existe et peut verbaliser un habitant pour non-respect des règles.

> *Une habitante fait remarquer que la Rue de la République est bloquée par de nombreux conteneurs?*

La chargée de secteur Rive Gauche indique qu'il est important de signaler les problèmes à **M.BOUCHE** car les techniciens qui l'accompagnent, peuvent faire remonter les demandes aux services en question. Elle invite également les habitants à faire directement les demandes sur « Allô Toulouse »

> *Concernant l'immeuble Rue Du Tchad : Une habitante fait remarquer que l'implantation du sous-sol dépasserait la surface de l'immeuble, ce qui empêche la végétalisation. Quelle est la législation à ce sujet ?*

La chargée de secteur Rive Gauche indique que le PLUi-h a été annulé. Malgré tout il y avait une obligation de pleine terre qui n'est pas un sous-sol. Ils ont donc une obligation de donner un pourcentage de pleine terre. Ce sera prolonger sur le prochain PLUih.

> *Une habitante fait remarquer que les promoteurs immobiliers ne respectent pas des arbres remarquables.*

**Jean Paul BOUCHE** assure qu'il fera remonter la demande au promoteur en question.

## **5. Point sur l'actualité du quartier 2.1**

**Jean Paul BOUCHE** fait un point sur les principaux projets réalisés depuis 2020, et sur ceux à venir. **Jean Paul BOUCHE** énumère les différentes opérations réalisées depuis juin 2020 (cf diaporama)

### **Échanges autour de l'actualité du quartier :**

> *Les habitants souhaitent que le projet du rond-point de la Patte d'Oie soit revue ?*

**Jean Paul BOUCHE** souligne que le rond-point de la Patte d'Oie est à l'étude et note que ce réaménagement est une nécessité, et un échec. Il indique que des nouvelles propositions seront à l'étude avec le bureau de quartier, et qu'il est en attente d'un retour de la collectivité.

>Concernant la fontaine de la Place Olivier : **Jean Paul BOUCHE** précise qu'à l'époque, cette place était très belle, puis a été minéralisée dans le passé. Les arbres malades ont été retirés, et la fontaine a perdu un étage et ne coulait plus. Il a fallu près de 9 mois pour remettre la fontaine en eau, qui est en fonctionnement depuis le 23 avril 2021. Dans le cadre des ateliers citoyens, une végétalisation est souhaitée par les habitants. Il convient toutefois d'étudier la présence des réseaux.

**Jean Paul BOUCHE** annonce qu'une étude est en cours pour la création d'une piste cyclable directionnelle sur la Rue de la République, ce qui impliquerait une suppression des places de stationnement.

> *Une habitante fait remarquer de nombreuses nuisances sur la place Diébold*

**Jean Paul BOUCHE** précise qu'il va y avoir une délibération sur la pérennisation ou non des terrasses Covid. Pour l'instant, on n'en sait pas plus.

> *Une habitante fait remarquer la mauvaise fréquentation du par Raymond VI*

**Jean Paul BOUCHE** indique avoir fait remonter les demandes à la Police Municipale et à la Police Nationale durant nos rencontres mensuelles.

Concernant le Cours Dillon : Un réaménagement a été acté pour faire une distinction entre les piétons et les cyclistes. Il est important de réfléchir à la communication.

Concernant la caserne Vion : Fin 2025, les locaux seront restitués à la Mairie. Les pompiers vont quitter la zone. La municipalité a commencé à réfléchir au devenir de la caserne. Pour le moment, rien n'est envisagé, et une concertation aura lieu sur ce sujet. **M. BOUCHE** précise qu'un commissariat ne peut être déployé car le bâtiment est en zone inondable.

La chargée de secteur explique que durant les interventions de **Francis GRASS** et **Jean Paul BOUCHE**, de nombreux évènements ont été annoncés. Elle vous invite à consulter le diaporama mis en ligne sur le site de la mairie de Toulouse.

**Jean Paul BOUCHE** se réjouit des animations de Noël qui ont été fait sur la place de l'Estrapade et remercie encore une fois la fanfare d'avoir joué le long du marché couvert de Saint-Cyprien.

Concernant l'œuvre artistique se trouvant devant le musée des abattoirs, elle devrait déménagé sur le quartier de la Cartoucherie.

### **Concernant les projets d'aménagement des espaces verts et de végétalisation à venir :**

**Jean Paul BOUCHE** indique que la rénovation de l'Aire de jeux jardin Raymond VI ne pourra être envisagée dans le mandat en raison du budget, 450 000€.

### **Info travaux**

**Jean Paul BOUCHE** donne une précision concernant les travaux de l'Avenue de Muret, les véhicules pourront circuler sur la voie du Tram à l'emplacement des travaux. Les travaux seront fait de jour pendant 5 semaines.

### **Point actu 2.1 Enveloppe de quartier**

**Jean Paul BOUCHE** fait un point sur l'enveloppe de quartier (Cf le diaporama slide 67).

## **4. Temps d'échanges – Conclusion**

Les sujets étant clos, **Jean Paul BOUCHE** remercie l'ensemble des participants pour ces échanges constructifs et annonce la fin de la réunion.

*Fin de réunion : 21h*



